

AUX PARENTS D'ELEVES DE 6^{ème}

Organisation de la cantine scolaire

Généralités

La cantine scolaire accueille des élèves demi-pensionnaires et externes 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi)

Les élèves externes peuvent être accueillis à la cantine scolaire et déjeuner **au maximum** 2 fois par semaine.

Modalités de paiement

Les frais d'hébergement des demi-pensionnaires sont forfaitaires, **payables à réception de la facture** (Avis aux familles) et par trimestre.

Pour le 1^{er} trimestre 2020/2021 (sept/déc), le tarif est de : 160.20 €.

Les prix de la restauration scolaire pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020/2021, seront fixés par la collectivité de rattachement ultérieurement.

En cas de difficulté de paiement, merci de vous rapprocher très rapidement du service intendance (03.24.52.45.90) un échéancier pourra être mis en place. Il faudra renouveler la demande chaque trimestre.

Les repas des élèves externes sont **payés d'avance** et par tranche de dix repas, au prix de : **36.00 €** (jusqu'au 31/12/20).

L'accès à la cantine s'effectue au moyen d'une carte informatique. La première carte est remise gratuitement à l'élève, le renouvellement de cette carte (perte, détérioration), fait l'objet d'un paiement dont le tarif a été fixé par le conseil d'administration à : **3.00 €** pour l'année 2020.

Bourse des collèves

La bourse des collèves est une aide qui est attribuée pour une année scolaire aux familles dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Vous aurez la possibilité d'effectuer la demande de bourse soit par internet, soit en complétant le dossier papier.

Une information sera donnée aux élèves début septembre 2020.

La date limite de dépôt de dossier inscrite sur le dossier doit impérativement être respectée, au-delà de cette date aucun dossier ne sera pris en compte.

Le Principal,

J.M AMEL